

La modification 026 à la DRPE vise à :

1. Corriger une erreur typographique faite dans la version anglaise de la modification 025 à la DRPE : la dernière date d'admission des réponses est le 5 janvier 2015, et non le 5 janvier 2014.
2. Changer les dates limites proposées pour chaque étape prévue de la DP et de la conclusion du contrat.

La DRPE est modifié comme suit :

1. **Aucune modification n'est apportée à l'article 2.1.2. L'article est modifié dans la version anglaise de cette modification à la DRPE seulement.**
2. **Supprimer le tableau à l'article 1.11.2 (Étapes prévues de la DP et de la conclusion du contrat) de la DRPE et le remplacer par :**

Étape 2 prévue : la DP	
Diffusion de la DP	Hiver 2015
Date de fermeture de la DP	Printemps 2015
Sélection et approbation du Soumissionnaire privilégié	Printemps / Été 2015
Étape 3 prévue : la conclusion du contrat	
Conclusion et signature du Contrat	Automne 2015

Toute autre modalités et conditions demeurent inchangés.